



## **Déplacement à Marseille : l'Elysée encadre les journalistes et bride l'information**

L'accréditation des journalistes pour couvrir un événement officiel est une pratique ancienne. Tout comme celle du « pool », qui consiste à autoriser la présence d'un nombre très réduit de journalistes, ensuite chargés de « partager » les éléments recueillis (sons, images...) avec leurs collègues des autres rédactions.

Emmanuel Macron a cependant systématisé et poussé à l'extrême la méthode.

Ainsi, la note d'information envoyée aux journalistes le 31 août par le service de presse de l'Elysée détaille le « programme prévisionnel » du déplacement du président de la République à Marseille. Sur trois jours et dix « événements », deux sont organisés « hors presse » et il sera impossible d'effectuer la moindre image ou d'enregistrer le moindre son en dehors des pools constitués. Quant aux rédacteurs accrédités mais ne faisant pas partie du pool, ils ne sont admis que sur deux événements.

La composition des pools a été annoncée aux journalistes sans explication. On notera que le pool « photo » comprend l'agence Bestimage, dont la patronne, proche du couple présidentiel, est mise en examen dans les affaires « Ziad Takieddine » et « Piotr Pavlenski ».

A l'inverse, un photjournaliste qui bénéficiait d'une commande a assuré ne pas avoir pu effectuer son travail. Un autre a indiqué s'être vu refuser son accréditation sans plus de justification.

Si, devant les protestations, l'Elysée a dû élargir un peu le pool, le SNJ-CGT dénonce cette façon d'encadrer - voire d'empêcher pour certains d'entre eux - le travail des journalistes. Les plus précaires sont les plus touchés, en particulier les photjournalistes, dont le SNJ-CGT a dénoncé les conditions de travail, dans un tract diffusé à l'occasion du festival Visa pour l'image, à Perpignan ([lire ici](#)).

Ces pratiques brident la liberté de la presse et la pluralité des points de vue, imposant au public les mêmes sons et les mêmes images d'un média à l'autre.

Elles s'ajoutent aux graves remises en cause de la mission des journalistes que contenaient le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) et la loi « Sécurité globale ».

« Liberté d'expression et liberté de la presse. Je n'ai jamais cessé de défendre ces principes et tous ceux qui l'incarnent », assurait Emmanuel Macron en novembre 2020. On en cherche encore les preuves.

**Montreuil, le 2 septembre 2021.**